



Mesures incitatives – entreprises commerciales, industrielles et institutionnelles
Incentive measures – commercial, industrial and institutional businesses

Adopté le: _13 novembre 2019__

Adopted on: _November 13, 2019__

1. Objectif

Définir le règlement pour procéder à l'implantation des mesures incitatives dans la municipalité de Grand-Sault

2. Étendue

Cette politique s'applique à toutes les propriétés à l'intérieur de la ville de Grand-Sault sauf les exclusions.

3. Termes et conditions

- Le conseil municipal de Grand-Sault se réserve le droit d'abolir ce programme sans préavis.
- L'application au programme ne peut être combiné à aucune autre mesure incitative établie par le conseil municipal de la ville de Grand-Sault.
- Cette mesure incitative n'est valide que pour une construction principale par propriété exclusivement.
- Le projet de construction doit être soumis dans son ensemble et ne peut être divisé en plusieurs phases.
- Le projet dans son ensemble devra obtenir tous les permis nécessaires avant le début des travaux.
- Si les travaux d'aménagement /

1. Goal

To define the regulations for the implementation for an incentive program in the town of Grand Falls.

2. Scope

This policy applies to any property within the Town of Grand Falls excluding exemptions.

3. Terms and Conditions

- The Grand Falls Town Council reserves the right to abolish this program without further notice.
- Applications to this incentive may not be combined with any other incentive measure established by council.
- This incentive may be applied to one main construction per property exclusively.
- The construction project must be submitted in its entirety and cannot be divided in multiple phases.
- All necessary permits must be obtained for the entire project before work begins.
- If any work is begun before permits are obtained, the applicant will not be

construction sont débutés avant l'obtention du ou des permis, l'applicant ne sera pas éligible à ce programme.

- Les travaux doivent être terminés à la date prévue sur le permis de construction pour être éligible.
- Les travaux doivent rencontrer toutes les normes fixées par le ou les permis.
- Obtenir le rapport d'inspection final par l'inspecteur des constructions de la ville de Grand-Sault.
- L'applicant(te) aura une période de temps maximum de 365 jours après la première évaluation foncière complète pour faire application à cette mesure incitative.
- Les montants fixés dans le tableau 1, seront basés sur l'augmentation de l'évaluation foncière complète après que la construction sera totalement complétée. Ces évaluations doivent provenir du département de l'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick.
- Le résultat de la formule appliquée sera octroyé sur une période de trois (3) ans.
- Le montant total devra être réclamé au plus tard cinq (5) ans après la date d'éligibilité, faute de quoi, tout montant non réclamé sera annulé.

Exclusions au programme d'incitatif

- Les constructions situées sur des propriétés gouvernementales (gouvernement local, provincial et fédéral.)
- Les constructions appartenant à des entités gouvernementales (gouvernement local, provincial et fédéral) sur des propriétés privées.
- Les constructions sur des propriétés faisant partie du programme FLIP « Farm Land Identification Program ».

eligible for this program.

- Work must be finished by the date on the building permit to be eligible.
- Work must meet all norms fixed by the permit or permits.
- The applicant must have obtained the final inspection report by the Town of Grand Falls building inspector.
- The applicant may apply for this incentive for a period of 365 days maximum following the receipt of the first complete property tax assessment.
- Amounts determined in Table 1 will be based on the complete property tax assessment increase after the construction is finished. These evaluations must be as determined by the Service NB Tax Evaluation Department.
- The result of the applied formula will be granted over a period of three (3) years.
- The total amount must be claimed at the latest five (5) years after the eligibility date, otherwise, any unclaimed amount will be forfeit.

Incentive Program Exemptions

- Constructions on government properties (local government, provincial and federal).
- Constructions belonging to government entities (local government, provincial and federal) on private properties.
- Constructions on properties being a part of FLIP "Farmland Identification Program".

Formule :

(Évaluation foncière complète après construction) – (évaluation foncière complète avant construction)
(Total property tax after construction) – (Total property tax before construction)

Tableau 1/ Table 1

Augmentation sur l'évaluation foncière complète – Property tax increase	Montant octroyé par année sur une période de 3 ans – Grant amount per year over 3 years
\$100,000 - \$500,000	\$1500 par année/ per year
\$500,000 - \$1 million	\$2500 par année/ per year
\$1 million - \$2 millions	\$3500 par année/ per year
\$2m +	\$5000 par année/per year

<u>Exemples</u>	<u>Examples</u>
<p>Scénario 1 : Un terrain vacant possède une évaluation foncière de 50 000 \$. Une fois la construction terminée et que celle-ci rencontre toutes les exigences, la nouvelle évaluation foncière est augmentée à 300 000\$, alors le montant éligible au programme est de 250 000\$. Montant octroyé : 1 500\$ par année pour une période de trois (3) ans.</p> <p>Scénario 2 : Un terrain possède déjà un bâtiment principal (entreprise de 5000 pieds carrés). L'entreprise en question agrandi ses opération à 18 000 pieds carrés. L'évaluation foncière complète avant le projet est de 800 000\$. Évaluation foncière complète après les travaux d'agrandissement, \$2,5M. Le montant éligible est de : \$1,7M Montant octroyé : 3 500\$ par année pour une période de trois (3) ans.</p>	<p>1st scenario: A vacant lot is assessed at \$50,000. Once the construction is finished and all the requirements have been met, the new assessment is increased to \$300,000. The eligible amount is \$250,000. Grant: \$1,500 per year for three (3) years.</p> <p>2nd scenario: A lot has an existing main building (5000 square feet business). The business is expanding to 18,000 square feet. The property is assessed at \$800,000 before the project. After the expansion is finished, the property assessment increases to \$2.5 million. The eligible amount is \$1.7M. Grant: \$3,500 per year for three (3) years.</p>

4. Adoption et entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 13 novembre 2019.

4. Adoption and effective date

This policy becomes effective on November 13, 2019.

Notes :

1. Le masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
2. En cas de divergence entre le texte français et le texte

Notes:

1. The masculine gender is used in this publication without prejudice, for the sake of conciseness.
2. In the event of discrepancy between the English and

Marcel Deschênes
Maire / Mayor

Peter Michaud
Directeur général / greffier
CAO / Clerk